

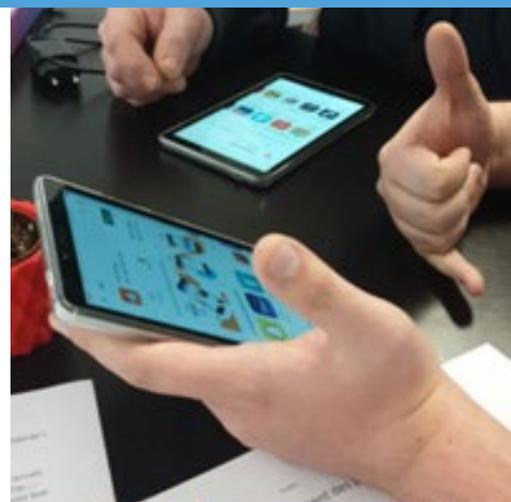
Partenariat entre la Fabrique des Possibles et la DANE de Nancy-Metz.



SOMMAIRE

- 2 **Sommaire**
- 3 **Editorial**
- 4 **SOCIETE** : de nombreux pays valorisent l'engagement des jeunes, non sans ambivalence (RIES)
- 5 **EXAMEN** : Baccalauréat : le contrôle continu pour compenser le report au mois de mai des épreuves de spécialité.
- 6 **Ecole inclusive** :
le Livret Parcours Inclusif
- 7 **Santé - Prévention** : Forte diminution des consommations de tabac, d'alcool et de cannabis chez les adolescents.
- 8 **Alternance** :
Stories d'alternants
- 10 **Culture** : 5 films pour découvrir un évènement ou une période de notre histoire
- 12 **Des députes débattent sur la loi** :
«liberté de choisir son avenir professionnel»
- 14 **La Marine recrute**
- 15 **Dossier** : IA et éducation à l'ère du Covid-19 par M.SLOUMA / S.BEN JABEUR
- 16 **Actualité numérique de l'académie de Nancy Metz**
- 18 **Insertion pro: la Marine recrute**
- 22 **Education** :
Master «Boire, Vivre, Manger de Sciences Po Lille»
- 23 **Transition écologique**
Loi sur le gaspillage alimentaire
- 26 **Société 6 février** : Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines
- 29 **La chronique des faits internationaux**
- 32 **Reconnaissance du génocide ouïghours par l'Assemblée nationale**

« D.E.M.A.II.N. » est une publication des Editions .P.I.C.U.R.E.
Directeur de publications : P. TOUZEAU-MENONI - ont participé à ce numéro :
Elodie THEME - TOUTEDUC - C.TOUZEAU-MENONI - S. CHAMFORT - A. NIHILO
et la contribution de la Marine Nationale, l'INSHEA et la DANE de l'académie de Nancy-Metz
Régie et montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 0-25 ans scolarisés
Mèl: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile: 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER
Dépôt légal : à parution Février 2022 ISSN 2649-1516
Conception graphique : Dwd - Contact : cedric@dwd.fr
Photo couverture :



Parcoursup : Les CPGE et les écoles d'ingénieurs moins ouvertes à la variété des profils des bacheliers ?

“Les formations appellent avant tout des candidats qui ont suivi des enseignements de spécialités qui correspondent aux enseignements de la formation” explique le ministère de l’enseignement supérieur au travers d’une note du 22 janvier intitulée “Parcoursup et le nouveau baccalauréat général”.

Ses auteurs indiquent en effet, au regard des 363 027 bacheliers de 2021 ayant exprimé au moins un vœu sur la plateforme Parcoursup, que les formations scientifiques “**recrutent des profils scientifiques majoritaires parmi les candidats**”, comme les formations en PASS et en LAS, ou comme les CPGE scientifiques et les écoles d’ingénieurs qui appellent en premier des candidats ayant suivi les enseignements de Maths, Physique-Chimie ou SVT “**et n’ont pas besoin d’appeler des candidats avec un autre profil**”.

Les classes préparatoires scientifiques (CPGE) par exemple, une des formations “les moins ouvertes à la variété des profils des bacheliers” avec les écoles d’ingénieurs, n’appellent que des diplômés provenant de 22 doublettes de spécialité, sur 49 «disponibles» (c’est à dire choisies par des candidats à ces formations, ndlr). Ils sont même 86 % qui reçoivent une proposition sur Parcoursup le premier jour à provenir de la doublette Maths & Physique-chimie.

Au contraire, **les licences**, elles, “appellent des profils plus diversifiés d’étudiants, mais ont aussi reçu des candidatures beaucoup plus variées”. Par exemple la licence Droit-Économie-Gestion appelle des néobacheliers provenant de 58 doublettes de spécialités sur 62 disponibles, avec en premier lieu des élèves provenant de SES & HGGSP (à 32 %). Et 52 % des appelés au premier jour sur Parcoursup proviennent des deux doublettes majoritaires.

Et de poursuivre : “Les CPGE scientifiques, qui présenteraient les profils de candidats les moins variés, appellent 61% des 49 doublettes des candidats ayant fait un vœu dans cette filière et 47 % des doublettes sont représentées dans les propositions acceptées. Ainsi, pour cette formation, il y a un premier effet de sélection des lycées accentué par l’acceptation finale des candidats.”



PHILIPPE TOUZEAU-MENONI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Les auteurs de la note du SIES indiquent également que “le nombre de combinaisons d’EDS présents dans les vœux varie en fonction de la filière de formation choisie” et précisent que “la comparaison entre les propositions du 1er jour et l’ensemble des propositions montre que les formations, si elles ont un profil type de candidats préférés, sont amenées à descendre dans leur liste de candidats tout au long de la procédure.”

Ils estiment par ailleurs qu’un “**élément déterminant pour recevoir une proposition**, en complément de la doublette suivie en terminale, est le **niveau scolaire** (..), la proportion de candidats recevant une proposition augmente avec la mention obtenue au baccalauréat : 94 % des candidats sans mention ont reçu une proposition contre quasiment 100 % des candidats ayant obtenu la mention ‘Très bien’ avec ou sans les félicitations du jury.” Les bacheliers généraux sont 40 % à avoir opté pour une Licence dans leur vœux quelle que soit la doublette d’EDS suivie en terminale. Ils sont 11 % à faire un vœu en Bachelor universitaire de technologies (BUT) et 10 % en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

La note du SIES [ici \(PDF\)](#)

A quel moment une formation à l'engagement, à la citoyenneté va-t-elle se retourner contre ceux qui la promeuvent ? C'est l'une des questions sous-jacentes au dossier du dernier numéro de la Revue internationale d'éducation de Sèvres, titré «(s') éduquer par l'engagement». Celui-ci tranche avec le type de problématiques habituellement traitées par la RIES dans la mesure où il sort du périmètre scolaire pour envisager la diversité des formes d'engagement dans les mouvements sociaux, les manifestations par exemple, dans des collectifs, formels ou informels, mouvements de jeunesse ou regroupements spontanés, ou dans le cadre de dispositifs organisés par la puissance publique, l'éducation à la citoyenneté par exemple.

Ces espaces peuvent être relativement étanches ou communiquer entre eux, comme en Suède pour le mouvement formé autour de **Greta Thunberg**. Celui-ci «ne relève pas du hasard ni de circonstances exceptionnelles», dans un pays où depuis longtemps sont développés «des structures et une pédagogie (qui) permettent aux jeunes citoyens de s'exprimer et d'être écoutés», d'être formés «à prendre démocratiquement place dans la société» dans un système éducatif «caractérisé par la mise en valeur des voix des jeunes (...). A l'opposé de l'obéissance, cette prise de position démocratique de l'école est cultivée depuis le début du xxème siècle», en même temps que les arts qui opèrent «en tant que formes sociales ouvertes au dialogue».

Pour Valérie Bocquet (Cergy Paris Université) qui coordonne le numéro, malgré d'importantes différences entre les pays, un certain nombre de «trames communes» apparaissent : une idéalisation du «citoyen» sans que ses caractéristiques soient bien définies, une interrogation sur le rôle de l'école et sur l'imposition d'une norme, ainsi que sur les diverses manières d'enseigner, sur le rôle des professionnels, les CPE en France par exemple... Elle note que certains dispositifs, comme les conseils municipaux d'enfants et de jeunes sont très formels, mais que les jeunes qui y participent réinvestissent ensuite les compétences acquises dans d'autres contextes. Alors que les jeunes, souvent issus de milieux plus favorisés et qui ont une expérience positive des institutions, vont plus facilement s'engager dans ce type de dispositifs, ceux qui ont avec elles «un rapport plus tendu» vont s'orienter vers des formes moins formalisées d'engagement.

Mais pourquoi favoriser l'engagement des jeunes, comme le fait par exemple l'Union européenne avec le programme Erasmus ? Le gain en compétences est-il profitable au jeune, ou à l'institution ? Favorise-t-il la citoyenneté ou la productivité, lorsqu'il permet, par exemple, d'ajouter une ligne à un CV ? Comment reconnaître et valoriser ces acquis ? Le faut-il ? Ces compétences peuvent-elles s'enseigner ? Constituer une discipline scolaire ? Être transmises sur un mode descendant ? Toutes ces questions reçoivent des réponses différentes selon les contextes, et ce qu'attendent les pays de leur jeunesse. Au Chili cette année, «la convocation d'une assemblée constituante (...) est la conséquence (...) des mouvements observés dans les années 2000» et la composition de cette assemblée est inspirée «des normes et pratiques que les lycéens et les étudiants proposent depuis 20 ans». Au Maroc, l'Europe apporte son soutien à la structuration de la société civile, et le Gouvernement



s'efforce de maîtriser le fonctionnement de ces instances. En Turquie aussi, se développent des dispositifs pour la jeunesse, mais «verrouillés» ; mais si ce qu'on leur propose n'intéresse pas les jeunes, «ils font le mur» et créent leurs propres mouvements. Les efforts des Etats pour soutenir l'engagement des jeunes peut amener à ce qu'ils échappent à leur emprise.

Dossier «(s')éduquer par l'engagement», FEI - Revue internationale d'éducation de Sèvres n° 88, 172 p., 17 €

EXAMEN

Le contrôle continu pour compenser le report au mois de mai des épreuves de spécialité.

«Les épreuves écrites de **spécialité** du baccalauréat général et technologique, qui devaient se tenir les 14, 15 et 16 mars, sont reportées aux 11, 12 et 13 mai. Les épreuves dites «d'évaluation des capacités expérimentales» se dérouleront dans les jours qui suivront», du 16 au 25 mai selon les académies, annonce le ministère de l'Éducation nationale, ce 28 janvier, après que le ministre a fait le constat que «maintenir les épreuves inchangées au mois de mars aurait conduit à des ruptures d'égalité entre candidats selon les territoires ou les situations personnelles». Le ministère précise que «le programme des épreuves sera le même que celui fixé pour le mois de mars».



Le calendrier de **Parcoursup** n'est pas modifié puisque, «en lieu et place des notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites de spécialité, seront remontées dans la procédure d'orientation dans l'enseignement supérieur les moyennes obtenues par les candidats dans ces enseignements sur les trois trimestres de la classe de première et les deux premiers trimestres de la classe terminale.».



Il est par ailleurs précisé que «tous les sujets seront aménagés de façon à ce que chacun, selon sa spécialité, puisse disposer d'un choix de questions ou d'exercices» et que «les épreuves propres à l'attestation de niveau de langue sont annulées, à titre exceptionnel, pour cette année». De plus, «les deux jours précédant les épreuves seront consacrés, dans les établissements, aux révisions des examens».

Le nombre de textes à présenter à l'oral de l'**épreuve anticipée orale de français** sera réduit à 16 en voie générale et à 9 en voie technologique.

Pour ce qui est de l'**éducation physique et sportive** et des contrôles en cours de formation, leur nombre, «habituellement au nombre de trois», pourra être ramené à deux.

En ce qui concerne le **lycée professionnel**, la durée des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) est réduite de deux semaines. Dans son message aux enseignants, le ministre précise qu'il s'agit «de proposer, face à la diversité des situations rencontrées dans le paysage multiple des spécialités professionnelles, et devant les difficultés de certains élèves à trouver des stages dans les secteurs touchés, une palette de réponses : redéfinition des seuils exigibles pour l'examen, assouplissement des calendriers de ces périodes, élargissement des lieux d'accueil à des secteurs professionnels connexes, organisation, dans les établissements, de mises en situation professionnelle valant PFMP lorsque celles-ci n'ont pu avoir lieu.»



Le ministère précise encore que «les calendriers spécifiques des épreuves des candidats individuels (et **hors contrat**, ndlr), fixés au niveau académique, seront adaptés afin de tenir compte de cette situation».



ENSEIGNEMENT INCLUSIF: LE LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF

Déployé sur tout le territoire le 31 janvier, le livret de parcours inclusif (LPI) est une application ayant pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il permet de leur proposer une réponse pédagogique adaptée à leur situation dans le cadre d'un ou plusieurs des dispositifs de l'école inclusive.

La volonté commune de faciliter l'accès aux apprentissages et de favoriser la réussite de tous les élèves de la maternelle au lycée se traduit par un triple objectif :

1. Le premier objectif est la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations dès l'identification d'un besoin éducatif particulier.
2. Le deuxième objectif est la numérisation des formulaires des différents plans et projets dans un seul outil.
3. Le troisième objectif est la transmission des informations facilitée par l'interconnexion des systèmes d'information des institutions concernées.

Le projet de création du livret de parcours inclusif est né de la volonté de créer une plateforme unique d'échanges et de partage de données dématérialisées. Les informations sont saisies en ligne directement. Elles peuvent être consultées et modifiées à tout moment. Ces informations renseignent automatiquement les différents formulaires disponibles en version numérique et téléchargeables à tout moment.

Ce livret intègre selon les besoins de l'élève l'ensemble des plans et projets mis en place pour sa scolarisation. Les droits et prestations en matière de scolarisation restent inchangés.

L'outil évolutif permet ainsi un partage d'informations en continu par tous les acteurs tout au long du processus, des premiers aménagements et adaptations mis en place par l'équipe pédagogique jusqu'aux mesures de compensation notifiées par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

En se connectant à l'outil, le professeur a la possibilité de créer un livret. Ce livret comprend au minimum des informations administratives relatives à l'élève et à sa scolarité, des premiers aménagements et des adaptations pédagogiques nécessaires. Les informations de l'élève sont automatiquement renseignées via un flux automatisé depuis les bases élèves et établissements. L'équipe pédagogique actuelle et future accède aux informations contenues dans le livret.



L'école inclusive, c'est une école qui scolarise tous les élèves et s'adapte à leurs besoins particuliers, quelque soit leur lieu de scolarisation.

Qui est concerné par le livret de parcours inclusif ?

Ce projet s'adresse aux élèves et à leur famille, à l'équipe pédagogique, aux professionnels des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et aux professionnels médico-sociaux.

Quels sont les apports du livret de parcours inclusif ?

Pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et leur famille, les apports permettent la mise en place des premiers aménagements dès que possible ; d'être informés de leurs droits tout au long de la scolarisation ; de disposer d'un livret via un portail dédié au regroupement de toutes les informations utiles liées à la scolarisation de l'enfant.

Pour l'équipe pédagogique, il s'agit de mieux appréhender la rentrée scolaire en ayant accès aux livrets de parcours inclusifs de leurs futurs élèves ; d'éviter la double saisie des informations liées à l'élève et à son parcours ; de générer les documents en version numérique.

Le pourcentage d'élèves de 3^eme n'ayant jamais bu d'alcool a doublé, passant de 17 % à 36 % en dix ans tandis que «les ivresses régulières concernent moins de 1 élève sur 100 (0,6 %)», note l'OFDT (l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives) dans un «4 pages» présentant des premiers résultats «de l'enquête nationale en collège et en lycée chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS)».



En ce qui concerne le tabac, l'expérimentation de cigarettes «touche aujourd'hui 29 % des adolescents de 3^e, contre 37 % trois ans plus tôt, et 52 % en 2010» et la part des fumeurs quotidiens de cigarettes, est passée de 16 % en 2010 à moins de 4 % aujourd'hui. La moitié des adolescents fumeurs ont pu acheter un paquet de cigarettes chez un buraliste. L'utilisation de la chicha enregistre également un net recul entre 2018 et 2021 : son expérimentation passe de 26 % à 20 %. En revanche, les niveaux d'usage de cigarette électronique «sont restés stables entre 2018 et 2021».

L'usage du cannabis est également en net recul : «9 % des élèves de 3^e l'ont expérimenté en 2021, soit presque trois fois moins qu'en 2010 (24 %), mais 1 % des élèves de 3^e semblent déjà installés dans une consommation régulière tandis que 1,4 % seraient potentiellement en situation de dépendance». La consommation de cannabis «reste une pratique majoritairement masculine» puisque près de 12 % des garçons l'ont déjà expérimenté contre 6 % des filles».

Par ailleurs, 5,5 % des élèves de 3^e disent avoir déjà consommé du protoxyde d'azote (ou «gaz hilarant»), les garçons deux fois plus souvent que les filles. Quant aux jeux d'argent et de hasard, ils ont tenté l'an dernier au moins une fois 1 collégien sur 4 (31 % des garçons contre 20 % des filles).

L'OFDT considère que ces résultats sont positifs, mais attire l'attention sur «plusieurs points de vigilance» : «une proportion importante d'élèves de 3^e qui déclarent des 'alcoolisations ponctuelles importantes (18 %) (...); un usage de la chicha qui pourrait (...) devenir un mode supplétif à la consommation de cigarettes de tabac (...); une expérimentation du cannabis encore précoce (...), une expérimentation du protoxyde d'azote qui concerne 5,5 % des élèves.» Et surtout, l'accentuation des baisses «résulte aussi du contexte sanitaire exceptionnel», les confinements successifs ayant «fortement réduit les sociabilités adolescentes». Les auteurs s'interrogent aussi sur le calendrier de leur enquête, «les données 2021 ayant été collectées 2 à 3 mois plus tôt que d'ordinaire», ce qui induit une différence de maturité des répondants «susceptible d'influencer les niveaux d'expérimentation». S'y ajoute «la saisonnalité des pratiques, au regard de sorties plus limitées en hiver, ce qui réduit les possibilités de boire et de fumer loin du regard des adultes».

«Usages d'alcool, de tabac et de cannabis chez les élèves de 3^e en 2021», à télécharger [ici](#)

PREMIERS RÉSULTATS ENQUÊTE ENCLASS 2021

12.01.2022 – Usages d'alcool, de tabac et de cannabis
chez les élèves de 3^e en 2021.

En savoir plus →



VOIE PROFESSIONNELLE

LES AUTRES VOIES APRES LA 3^{ème}

Alternance entre expériences en entreprises et cours, c'est le pari qu'ont fait nos trois héros: **ADRIEN**, se lance dans la cuisine ; **MARC**, du même âge, s'intéresse à l'électronique et **AURIANE**, veut devenir comptable

La rentrée SAISON 1 / EPISODE 1



- . Stress et défi pour ADRIEN
- . un métier-passion pour MARC
- . AURIANE dans la cour des grands.

ADRIEN. panique à bord, notre passionné de cuisine n'a pas encore trouvé d'entreprise pour l'accueillir comme apprenti ! n'attendant, il va quand même au CFA. Il a 3 mois pour convaincre un patron.

MARC. il a choisi de tenter un bac pro systèmes électronique, avec une alternance sous statut scolaire en lycée professionnel, il va pouvoir multiplier les stages.

AURIANE. En classe de BTS comptabilité, elle arrive d'un bac STG, et se retrouve avec des S et des ES. Certains sont en formation initiale, avec seulement un stage en entreprise cette année. On verra ce qui marche le mieux !

Premier pas, première paie SAISON 1 / EPISODE 2



ADRIEN. Travailler jusqu'à 23H pendant un mois, puis reprendre des horaires «normaux» pour le CFA, le rythme est dur à encaisser.

MARC. Mince... finalement pas de salaire, puisque comme stagiaire, il a juste une «gratification». Heureusement ça veut aussi dire carte étudiante, avec des réductions ciné.

AURIANE. Ah la vie étudiante, mais les absences en cours sont douloureuses... En tant qu'apprentie et salariée, la présence en classe est obligatoire, sinon il y a retenue sur salaire.

INFOS

Trouver un patron, ce n'est pas simple, quelque soit le niveau d'étude. En apprentissage on dispose d'un délai de 3 mois après le début de sa formation pour dénicher un contrat. Alors on ne perds pas espoir.

- . ADRIEN cherche le bon tempo . Petite déception pour MARC . La future comptable doit mieux gérer son argent

On peut étudier en alternance sous statut scolaire : on reste lycéen ou étudiant, et on peut effectuer des périodes de stages en entreprise, qui donnent lieu à la signature d'une convention (et non d'un contrat). Donc on a une gratification, et pas un salaire. Quant aux apprentis, ils sont salariés, et reçoivent un pourcentage du SMIC, en fonction de leur âge.

Retour en forme SAISON 2 / EPISODE 1



ADRIEN. Passer l'été à travailler quand les copains du lycée sont à la plage, ça fait mal ! 5 semaines de congés sur l'année, c'est peu ...

MARC. Après une année de seconde à explorer une famille de métiers, c'est le moment de confirmer sa spécialité. Ce sera l'option C, «Réseaux informatiques et systèmes communicants».

AURIANE. Les cours se passent bien, mais l'ambiance dans l'entreprise est parfois tendue : les collègues prennent pas toujours la chose au sérieux.

- . ADRIEN : la fatigue se fait sentir . Les choses se précisent pour MARC . AURIANE doit trouver sa place

CREATIF,
DYNAMIQUE,
AUTONOME ...

Diplôme en vue SAISON 2 / EPISODE 2



ADRIEN. Deux ans à travailler et à étudier vont être évalués par le contrôle continu et des épreuves difficiles du CAP, comme la préparation de plusieurs plats en temps limité. C'est le moment de se souvenir du rythme du restaurant.

MARC. Des stages dans plusieurs entreprises, pour avoir plusieurs manières de travailler, ça passionne MARC.

AURIANE Les résultats sont tombés : elle a son BTS ! Même si les étudiants en formation initiale sont plus performants aux examens, il apparaît que les alternats vont faire la différence sur le marché du travail grâce à leur expérience.

- . Mission accomplie pour ADRIEN
- . Tout roule pour MARC
- . AURIANE a son diplôme et de l'expérience

Après un CAP, on peut entrer à 100% dans le monde du travail ou continuer en Bac professionnel, qu'on prépare alors en deux ans. Et ensuite tout est permis : travailler poursuivre dans l'enseignement supérieur.

Nouveaux départs SAISON 3 / EPISODE 1



- . ADRIEN se lance
- . Nouveau défi pour MARC
- . AURIANE, il ne faut jamais dire

ADRIEN. ADRIEN a hésité à rejoindre un lycée professionnel pour enchaîner sur un Bac Pro, mais finalement il se lance directement sur le marché du travail. Il débute en CDD dans un restaurant de son quartier.

MARC. Objectif Bac, à ne pas rater !

AURIANE. En terminale, elle était lassée des études, mais son BTS en alternance l'a reboostée. Alors pourquoi ne pas continuer en Licence pro ? Comme apprentie évidemment !

Tout s'enchaîne ! SAISON 3 / EPISODE 2



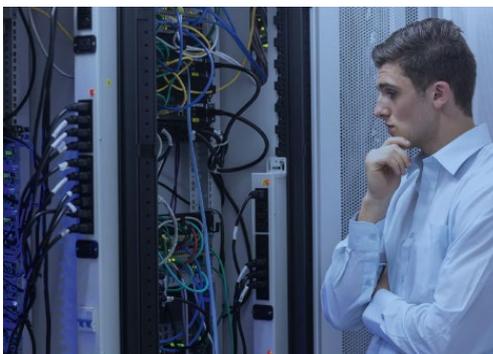
- . ADRIEN est un vrai pro
- . MARC bachelier
- . AURIANE comme un poisson dans l'eau

ADRIEN. Ca y est, ADRIEN est embauché en CDI ! Le passage par le CAP a payé : son patron le considère comme un cuisinier expérimenté.

MARC. Pas peu fier, MARC a décroché son Bac avec Mention. Les gratifications de ses stages qu'il a mises de côté, vont lui permettre de prendre des vacances bien méritées.

AURIANE La licence Pro se passe bien : trois semaines en entreprise, trois semaines à la fac, grâce à l'expérience du BTS, le rythme est vite pris.

Une nouvelle aventure SAISON 3 / EPISODE 3



- . ADRIEN, un vrai chef
- . MARC : continuer ou pas ?
- . AURIANE : ça démarre bien !

ADRIEN. Toujours autant de plaisir en cuisine, et l'envie de découvrir d'autres restaurants, grâce à un CV qui s'allonge progressivement.

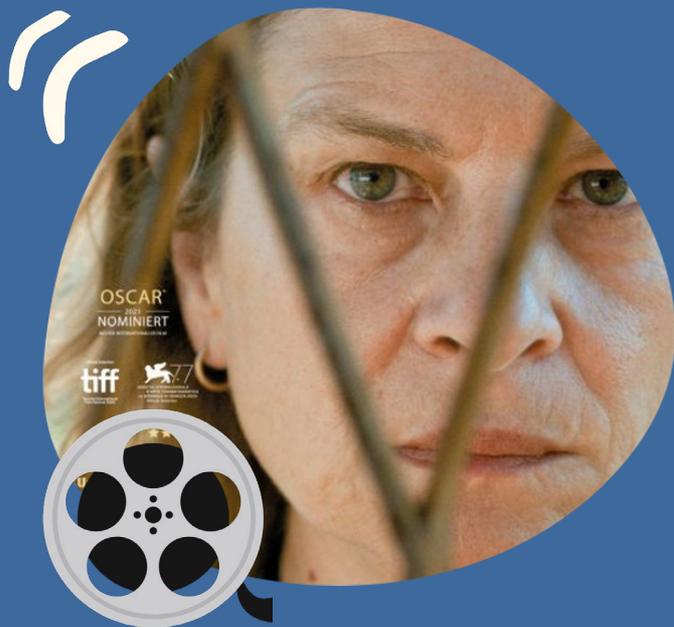
MARC. Un petit boulot d'été a montré à MARC qu'il avait encore des choses à apprendre : Il envisage un DUT, un BTS ou une licence pro, avec de l'alternance, pour ne pas perdre le contact avec le monde du travail.

AURIANE L'entreprise où elle était en alternance lui propose un CDI : logique pour l'employeur, qui a passé du temps à la former sa manière.

5 films pour découvrir un événement ou une période de notre histoire



Pour découvrir ou mieux comprendre les multiples guerres qui ont frappé la Yougoslavie, ce film aborde l'environnement et le contexte dans lequel la Bosnie a été frappée par le tristement célèbre génocide de Srebrenica.



LA VOIX D'AIDA

SYNOPSIS

Srebrenica, juillet 1995. Modeste professeure d'anglais, Aida vient d'être réquisitionnée comme interprète auprès des Casques Bleus, stationnés aux abords de la ville. Leur camp est débordé : les habitants viennent y chercher refuge par milliers, terrorisés par l'arrivée imminente de l'armée serbe. Chargée de traduire les consignes et rassurer la foule, Aida est bientôt gagnée par la certitude que le pire est inévitable. Elle décide alors de tout tenter pour sauver son mari et ses deux fils, coincés derrière les grilles du camp.



Le 11 septembre 2001, le monde assiste avec effroi aux attentats qui frappent plusieurs sites américains. Les États-Unis entament alors une guerre de longue haleine contre le fanatisme religieux et l'islam radical accusés d'être à l'origine des attentats. Dans ce combat, des milliers d'hommes et de femmes seront sacrifiés. Ce film retrace une injustice et dénonce l'enfer de la prison de Guantanamo.

DÉSIGNÉ COUPABLE

SYNOPSIS

Capturé par le gouvernement américain, Mohamedou OuldSlahi est détenu depuis des années à Guantánamo, sans jugement ni inculpation. À bout de forces, il se découvre deux alliées inattendues : l'avocate Nancy Hollander et sa collaboratrice Teri Duncan. Avec ténacité, les deux femmes vont affronter l'implacable système au nom d'une justice équitable. Leur plaidoyer polémique, ainsi que les preuves découvertes par le redoutable procureur militaire, le lieutenant-colonel Stuart Couch, finiront par démasquer une conspiration aussi vaste que scandaleuse. L'incroyable histoire vraie d'un combat acharné pour la survie et les droits d'un homme.



Au matin du 27 janvier 1945 quelques 7.000 détenus se trouvaient encore dans les camps d'Auschwitz-Birkenau. Cette date marque la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste. Plus d'un million de personnes déportées dans le camp d'Auschwitz y ont péri. On estime à six millions le nombre de Juifs qui ont été exterminés dans les camps de la mort... Ces films abordent l'antisémitisme qui se transformera à une vitesse fulgurante en génocide dans deux pays, la Pologne et la France.

LE PIANISTE

SYNOPSIS

Durant la Seconde Guerre mondiale, Wladyslaw Szpilman, un célèbre pianiste juif polonais, échappe à la déportation mais se retrouve parqué dans le ghetto de Varsovie dont il partage les souffrances, les humiliations et les luttes héroïques. Il parvient à s'en échapper et se réfugie dans les ruines de la capitale. Un officier allemand, qui apprécie sa musique, l'aide et lui permet de survivre. Né en Pologne en 1911, Wladyslaw Szpilman devient un pianiste et compositeur célèbre. Il est engagé en 1935 par la radio d'Etat polonaise mais est victime comme les autres Juifs de Pologne de l'antisémitisme nazi à partir de l'invasion nazie en septembre 1939. Il échappe à la mort grâce à l'aide d'un officier allemand. En 1946, le pianiste virtuose publie ses mémoires sous le titre Mort de la ville.



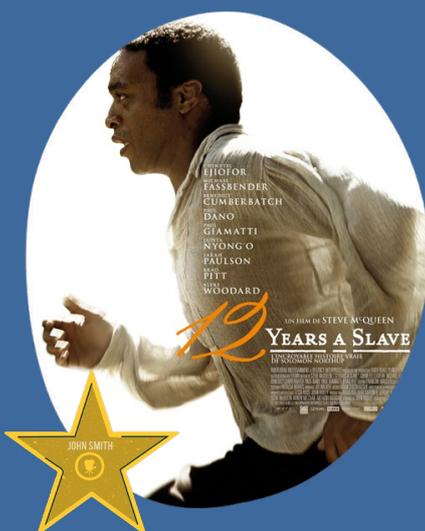
LA RAFLE

SYNOPSIS

1942. Joseph a onze ans. Et ce matin de juin, il doit aller à l'école, une étoile Jaune cousue sur sa poitrine... Il reçoit les encouragements d'un voisin brocanteur. Les railleries d'une boulangère. Entre bienveillance et mépris, Jo, ses copains juifs comme lui, leurs familles, apprennent la vie dans un Paris occupé, sur la Butte Montmartre, où ils ont trouvé refuge. Du moins le croient-ils, jusqu'à ce matin de 16 juillet 1942, où leur fragile bonheur bascule...

Du Vélodrome d'Hiver, où 13 000 raflés sont entassés, au camp de Beaune-La-Rolande, de Vichy à la terrasse du Berghof, La Rafle suit les destins réels des victimes et des bourreaux. De ceux qui ont orchestré. De ceux qui ont eu confiance. De ceux qui ont fui. De ceux qui se sont opposés.

Tous les personnages du film ont existé. Tous les événements, même les plus extrêmes, ont eu lieu cet été 1942



Ce film permet une immersion dans l'Amérique esclavagiste, celle qui a écrit l'histoire des Noirs d'Amérique. Une période sombre mise en scène à partir des Mémoires de Solomon Northup.

12 YEARS A SLAVE

SYNOPSIS

Les États-Unis, quelques années avant la guerre de Sécession. Solomon Northup, jeune homme noir originaire de l'État de New York, est enlevé et vendu comme esclave. Face à la cruauté d'un propriétaire de plantation de coton, Solomon se bat pour rester en vie et garder sa dignité.

Des députés débattent sur la loi «liberté de choisir son avenir professionnel

Loi pour la liberté de «choisir son avenir professionnel» et orientation ; «un système trop cloisonné, où les élèves n'ont pas l'occasion d'aller découvrir les opportunités sur leur bassin d'emploi» (Assemblée nationale)

Mercredi 19 janvier à l'Assemblée nationale, **le rapport d'évaluation** de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel loi du 5 septembre 2018 a été examiné par la commission des affaires sociales.

Sa présidente Fadila Khattabi (LREM) a présenté une loi qui "a apporté des réformes en matière de formation professionnelle, de gouvernance, d'organisation des opérateurs, de financement, d'apprentissage" et souligné que "jamais notre pays n'a compté autant d'apprentis".

Après 3 ans de mise en oeuvre de cette loi, six rapporteurs ont donc évalué et apporté leurs conclusions ainsi que 13 recommandations, dont certaines ont trait à l'éducation. Pour le député Gérard Cherpion (LR), "les résultats quantitatifs sont indéniables, 525 600 apprentis en 2020, 662 911 en 2021 et un doublement du nombre de CFA (Centre de formation des apprentis, ndlr) depuis l'entrée en vigueur de la réforme, avec la création de 60 CFA d'entreprise."

Sur ce sujet de **la carte des CFA**, la rapporteure Catherine Fabre (LREM) signale "beaucoup d'acteurs qui ont témoigné que le système était beaucoup plus fluide et beaucoup plus souple aujourd'hui. Certains CFA ont des formations qui mettent 6 mois à voir le jour contre 18 auparavant. Je pense qu'on a gagné en réactivité et que sur la territorialisation de l'offre de CFA, aucun n'a fermé à ce jour et les nouveaux sont répartis de manière assez équilibrée sur l'ensemble du territoire. La crainte de certaines régions est contredite par les faits, il n'y a pas de désertification de certains territoires au profit d'autres."

Au plan qualitatif, le député des Vosges note cependant "une très forte augmentation du nombre d'apprentis post-bac, mais **un léger tassement des pré-bac**. Il est intéressant de développer les formations post-bac, mais il ne faut pas négliger les infra-bac qui permettent d'accéder rapidement à l'emploi et d'ouvrir des perspectives de carrière."

Sa consoeure voit de son côté "des augmentations différentes mais dans tous les cas, des augmentations. En infra et niveau bac nous avons des augmentations dans le volume d'apprentissage et des augmentations très importantes", continue-t-elle. La rapporteure parle de "dynamique positive quel que soit le niveau" et cite pour l'infra-bac 36 % d'augmentation des entrées nouvelles en apprentissage en 2019, puis 27 % en 2020. Une hausse de l'ordre de 19 % pour le post-bac en 2019, et de 16 % en 2020. Alors que l'image de l'apprentissage est souvent dégradée, la députée trouve positif et se réjouit de voir le supérieur tirer les chiffres vers le haut.



Concernant **l'apprentissage à l'étranger**, Gérard Cherpion considère que "le dispositif Erasmus+ est un excellent dispositif, qui a montré tout son intérêt, cependant si les chiffres sont en baisse (mais cela est dû à la pandémie), il reste un frein à lever, celui de l'autorisation de la mise à disposition limitée à 4 semaines. Nous proposons une prolongation de cette période de détachement" (proposition n°12).

Catherine Fabre a loué **les prépas métiers** (900 classes de troisième de 15 à 24 élèves sur tout le territoire), qui "vont dans le bon sens", un dispositif "qui semble très intéressant", avec "ce but d'orientation", tandis que les prépas-apprentissages (voir [ici](#)) sont pour Gérard Cherpion "une réussite, au niveau quantitatif et qualitatif". Le rapporteur propose "de mieux moduler les financements à l'apprentissage", par exemple en s'interrogeant sur les financements de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

L'orientation, «**c'est le point faible du système depuis toujours**» ajoute Gérard Cherpion avec **le partage opéré entre l'ONISEP et les régions**, dont certaines «où ça démarre plutôt bien, d'autres où c'est un peu plus lent». Un constat partagé par la députée Catherine Fabre (LREM), qui considère qu'«effectivement nous avons un sujet d'orientation dans ce pays qui n'est pas nouveau, qui existe de longue date, à mon sens **les jeunes ont du mal à avoir une vision des métiers qui existent et des perspectives qu'ils offrent.**»

Si cette réforme cherchait à faire bouger les choses, comme le commente la rapporteure de la majorité, à savoir **confier de manière plus nette l'orientation aux régions qui ont sur le terrain une connaissance de leur bassin d'emploi et du monde économique**, et faire en sorte que le lien entre Education nationale et monde de l'entreprise soit facilité, elle constate malgré tout que «pour l'instant, ce que l'on a pu voir, c'est qu'il ne s'est pas passé grand chose».

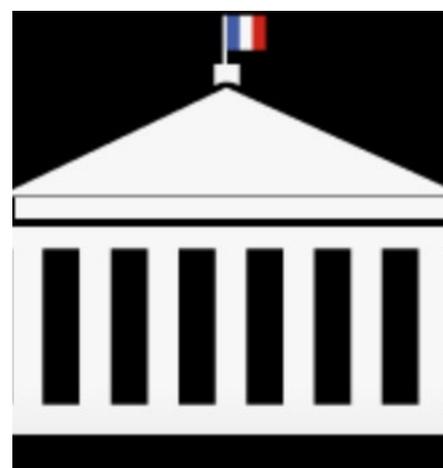
Selon elle, certaines régions ont mis en place des comités régionaux d'orientation pour peut-être structurer cette nouvelle démarche, cette nouvelle responsabilité, peut-être est-ce la crise sanitaire qui n'a pas été très propice aux visites d'entreprise ou d'aller-retour dans le milieu scolaire. «Mais on est quand même clairement dans un système trop cloisonné, où les élèves n'ont pas l'occasion d'aller découvrir les opportunités sur leur bassin d'emploi. C'est une voie sur laquelle il nous reste à travailler, à avancer», poursuit-elle à ce sujet.

Autre argument, la réforme de l'apprentissage en libéralisant l'offre a mis en place un système d'indicateurs pour montrer la performance (intégration professionnelle à la sortie, rupture de contrats pendant la formation et accompagnement par le CFA à la suite des ruptures pour trouver une autre entreprise à l'apprenant), apporter transparence et information aux usagers. Ces indicateurs «vont aussi permettre de réguler le système».

Catherine Fabre imagine «que les formations qui sont de piètre qualité seront peu utilisées par les usagers et celles qui offrent de beaux indicateurs de belles performances seront prisées par les usagers.

C'est aussi ça la philosophie de cette loi.»

A noter que ce rapport d'évaluation sera également débattu en séance publique à l'Assemblée nationale le 1er février.



RARES SONT LES SOUDEURS QUI ONT LA MAIN SÛRE ET LE PIED MARIN



LA MARINE RECRUTE
ETREMARIN.FR

**80 MÉTIERS ET 4000 POSTES
ACCESSIBLES À TOUS**

Par Maher Slouma et Sami Ben Jabeur*

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et les multiples confinements qui en ont découlé ont contraint les acteurs du secteur éducatif du monde entier à adopter de nouvelles formes d'apprentissage à distance alors que la plupart d'entre eux n'étaient ni formés ni préparés pour le faire.

Le recours massif au numérique au sens large du terme s'est presque imposé partout où il a été accessible.

Ce dispositif d'apprentissage improvisé constitue à la fois une solution provisoire face aux contraintes induites par ce contexte sanitaire singulier, mais également une source de nombreux questionnements de la part de l'ensemble des acteurs (enseignants, apprenants, parents, institutions, pouvoirs publics, etc.).

Avoir un moyen capable d'éclairer ces acteurs et surtout avec des délais réduits serait plus que bienvenu. Comme nous l'avons montré dans de travaux précédents (Slouma et al., 2019 ; Slouma et Chevy, 2018), l'usage du numérique génère d'importantes masses de données et de traces numériques qu'il conviendrait d'analyser avec des moyens adaptés.

L'IA avec ses algorithmes de plus en plus sophistiqués et les progrès de la datavisualisation pourraient apporter des réponses à certains questionnements du monde éducatif comme c'est déjà le cas en matière d'analyse des données médicales par « Covid tracker » ou encore pour l'analyse des données économiques et financières pour des prévisions de l'évolution des cours du pétrole (Ben Jabeur et al., 2021a), pour la prévention de la défaillance des entreprises ou pour les placements financiers (Ben Jabeur et al., 2021b).



IA
L'intelligence artificielle
dans l'éducation
et pour l'éducation en France

Afin de mettre l'IA au service de l'éducation et de ses acteurs tout en respectant leurs données personnelles et en dépassant les logiques commerciales des grandes plateformes, il est important d'accroître les efforts d'acculturation à l'IA et le développement des compétences en lien avec la science du numérique dans le monde éducatif et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Enfin, même si les conditions optimales d'apprentissage restent celles qui favorisent une communication de connaissances, un échange en présentiel, une sociabilité et une rencontre entre les apprenants et les enseignants, le recours au numérique qui prend désormais une place importante dans le dispositif éducatif tout comme l'IA doivent être intégrés de manière à faciliter cet apprentissage et non pas à le bouleverser.



Maheer Slouma
Université Toulouse III - Paul Sabatier
E-mail : maheer.slouma@univ-tlse3.fr



Sami Ben Jabeur
Institute of Sustainable Business and Organizations,
Confluence : Sciences et Humanités - UCLY, ESDES, Lyon, France.
E-mail : sbenjabeur@univ-catholyon.fr

Actualités numériques de l'académie de Nancy-Metz

MetropoliDANE 2

Qu'est-ce que MetropoliDANE 2 ?



MetropoliDANE 2 est une aventure originale qui se présente sous la forme d'un jeu de piste numérique destiné à la formation des professeurs à l'usage des ressources numériques institutionnelles.

Les participants au jeu doivent explorer les différentes stations d'un réseau de métro, relever un défi numérique en équipe pluridisciplinaire et explorer toutes ses lignes afin de récolter les morceaux d'un même puzzle.

Chaque défi numérique est centré essentiellement autour d'une ressource institutionnelle et de son usage pédagogique associé.

Le jeu a été conçu pour présenter les ressources, et plus particulièrement pour manipuler les BRNE selon 3 thématiques : « je recherche » une ressource, « j'utilise » une ressource existante et « je conçois » mon propre module, en exploitant l'existant.

Conçu et produit par l'académie de Nancy-Metz, il est actuellement inscrit dans son plan de formation aux usages du numérique éducatif. Il propose une méthode de formation ludique à travers laquelle on devient acteur de sa formation. Il s'adapte à la pluridisciplinarité et apporte du contenu à un public d'une plus grande hétérogénéité.

Notre présence à Educaticice

Au mois de novembre dernier, nous avons eu la chance de présenter cet outil, au salon Educaticice qui a eu lieu à Paris Porte de Versailles. Durant les trois jours de salon, les visiteurs ont pu venir tester le dispositif, donner leur avis et repartir avec des kits afin de mettre le jeu en place dans leur académie.

Les réactions ont été si positives et enthousiastes que nous réfléchissons désormais à la possibilité d'un MétropoliDANE pour le premier degré.



<https://dane.ac-nancy-metz.fr/metropolidane-2/>

<https://www.youtube.com/watch?v=Ury0Ue1of-w>

NANCY-METZ

Partenariat entre la Fabrique des Possibles et la DANE de Nancy-Metz.

La Fabrique des possibles est un tiers-lieu dédié à l'inclusion et l'innovation sociale numériques, au bénéfice des habitants, des associations et des entreprises du QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville) de Vandoeuvre-lès-Nancy et au-delà. Toute l'ambition de la Fabrique des possibles est de rendre les choses possibles, c'est-à-dire ouvrir le champ des possibles, en faisant du numérique un outil d'inclusion et d'émancipation, en particulier auprès des habitants de ces quartiers populaires.



La DANE a élaboré un partenariat avec l'association pour y implanter un lab numérique. Ce partenariat naissant vise à apporter du soutien en matériel, moyens humains et logistique.

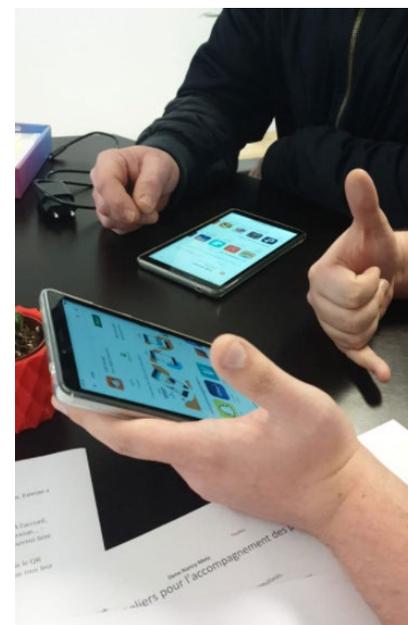
La première action menée a été une réussite. Une équipe de la DANE a reçu dans les locaux de La Fabrique des familles concernées par le DRE (Dispositif Réussite Educative) de la ville de Vandoeuvre. L'objectif était de les aider à prendre en main la tablette qui leur a été donnée dans le cadre du DRE pour leur permettre d'y installer ONE pocket, application pour suivre la scolarité de leurs enfants. Nous avons enrichi

cet atelier par des explications plus générales sur l'espace numérique de travail (ENT) ONE, sur leur smartphone et un ordinateur de démonstration. Ce premier atelier a été bénéfique pour les trois familles qui n'avaient initialement pas connaissance de l'existence de cet outil. Une belle première action pleine de sens qui sera poursuivie les semaines à venir.

D'autres projets et partenariats commencent à se dessiner. Nous étendrons les actions sur les ENT à MonBureauNumérique pour les parents du quartier de Vandoeuvre.

En association avec la cité scolaire Callot, nous recevrons des parents d'élèves en difficulté pour les aider à utiliser leurs outils numériques afin de renforcer leur lien avec l'école. L'objectif est d'approcher de 100% des parents de Vandoeuvre connectés à l'ENT de leurs enfants en fin d'année scolaire 2022-2023.

Nous lançons également un appel aux collègues et aux écoles du quartier touchés par la Fabrique des Possibles afin de permettre aux professeurs et à leurs classes de venir profiter de l'espace, des outils et de l'aide des médiateurs numériques de l'association et du lab numérique. En effet, chaque projet, du plus petit au plus important, doit pouvoir arriver à son terme dans ce Tiers-lieu qui offre de multiples possibilités : réalisation d'une règle à l'imprimante 3D, d'un jeu pour travailler les conjugaisons à la découpe laser, intervention sur les bons usages du numérique... Chaque projet trouvera sa place dans ce partenariat riche en idées et en opportunité.



LA MARINE RECRUTE

POURQUOI DEVENIR MATELOT DE LA FLOTTE ?

Sur tous les océans et toutes les mers du monde, 365 jours par an et 24 heures sur 24, les marins assurent la sécurité et la protection de l'espace maritime français. En mer, sur terre et dans les airs, nous sommes 39 000 marins mobilisés pour accomplir des missions de **renseignement**, de **prévention**, d'**intervention**, de **protection** et de **dissuasion**.

Les matelots de la Flotte tiennent, en mer comme à terre, des fonctions d'opérateurs au sein des équipages de la Marine. Après quelques années d'expérience réussie, ils peuvent se spécialiser dans un domaine et évoluer en emploi et en responsabilités.



PLUS DE 14 MÉTIERS

Métiers des opérations navales :

- matelot opérations - systèmes de combat
- équipier opérations et navigation

Métiers de la navigation et manœuvres :

- matelot guetteur de la flotte
- équipier naval
- matelot opérateur pont navire
- aide manœuvrier

Métiers de la mécanique et de la maintenance :

- matelot mécanicien ou électronicien naval
- matelot mécanicien industriel en atelier naval

Métiers de systèmes d'information et de communication :

- matelot opérateur des systèmes d'information et de communication

Métiers de l'aéronautique navale :

- matelot opérateur de manutention des aéronefs
- matelot opérateur de maintenance aéronautique.

Métiers de la restauration et du soutien :

- matelot cuisinier
- matelot restaurateur
- matelot assistant administratif

Métiers de la protection et sécurité :

- matelot fusilier marin
- matelot sécurité du navire
- matelot marin pompier de la flotte

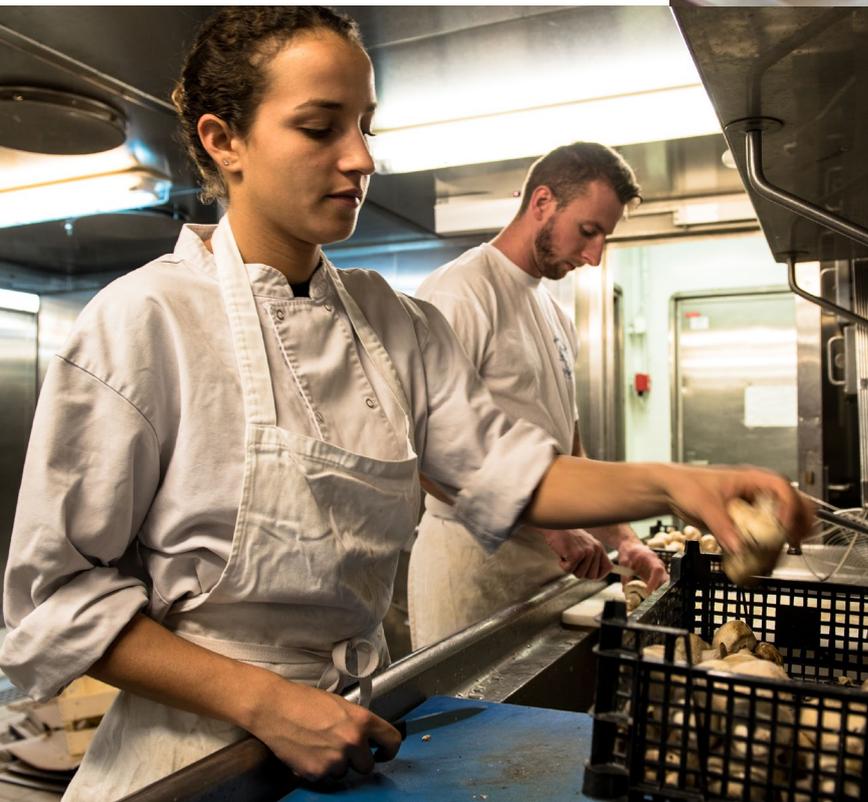
Métiers de la plongée :

- matelot plongeur démineur

UN PARCOURS DYNAMISANT ET VALORISANT

Le parcours professionnel initial du matelot de la Flotte vise à valoriser l'expérience sur le terrain. Après une formation initiale aux fondamentaux militaires et maritimes, puis une initiation aux spécificités du métier choisi, le matelot est affecté entre 2 et 4 ans selon le type d'unité et le métier exercé.

Dès deux ans de service, en fonction de la qualité de son travail, de sa motivation et de son potentiel, le matelot de la Flotte peut être sélectionné pour un parcours de technicien dans une spécialité choisie. Il accède ainsi aux grades d'officier marinier (sous-officier).



L'ÉCOLE DES MATELOTS

L'École des matelots forme les jeunes Français qui font le choix de s'engager dans la Marine comme matelot de la flotte (QMF). La formation s'effectue à Toulon (Pôle écoles Méditerranée de Saint-Mandrier ou sur la base de l'aéronautique navale de Hyères), à Cherbourg (École des fourriers de Querqueville) et à Lorient, suivant leur spécialité. D'une durée de 5 semaines, la formation initiale militaire et maritime permet aux nouveaux engagés de développer les connaissances nécessaires dans les domaines militaire, maritime et de la sécurité. Pour les QMF, la formation initiale est complétée par une formation métier de 4 à 6 semaines qui les prépare à leur premier emploi au sein de la Marine.

LE CHIFFRE

la Marine recrute chaque année
2 260 matelot de la Flotte

POUR POSTULER :

Niveau d'accès : **à partir du brevet**

Sélection : **sur dossier**

Age : **de 17 à 30 ans**

Contrat : **2 à 4 ans renouvelable**

LA MARINE - RÉGION GRAND EST

PARTENARIAT ACTIF ENTRE LE LYCÉE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT ET LA MARINE NATIONALE



Les 11 et 12 janvier 2022, une délégation de marins du service de recrutement de la Marine en région Grand Est est allée à la rencontre de plus de 80 élèves et étudiants du lycée Jean-Baptiste Clément, réparti sur deux sites : Sedan et Vivier.

Au travers de **casques de réalité virtuelle (système oculus)**, les jeunes Ardennais ont pu entrapercevoir les métiers et missions de la Marine nationale à bord d'une frégate multimissions, d'un sous-marin nucléaire d'attaque type Suffren ou encore du porte avions Charles de Gaulle et de ses Rafale Marine embarqués.



L'aéronautique navale est d'ailleurs un des domaines d'intérêt pour les élèves de Terminale Bac Pro MEI (Maintenance des Equipements Industriels) du site de Vivier qui ont réalisé en 2021 un film de leurs travaux pratiques (TP) sur le déflecteur de jet de catapulte du porte avions Charles de Gaulle. « Les élèves étaient très fiers de présenter une reproduction 3D de ce déflecteur de jet de catapulte. La totalité d'entre eux ont souligné avec force la richesse des échanges professionnels et chaleureux avec les marins du ciel et du recrutement avec qui ils ont pu échanger durant ces travaux » témoigne Sylvie Klatt – proviseur adjointe du lycée Jean-Baptiste Clément - site de Vivier et à l'initiative de ce rapprochement entre la Marine et l'établissement des Ardennes.

« Toutes et tous étaient enchantés et surpris du large éventail de métiers offerts au sein de la Marine » poursuit Mme Klatt. « Ils ont eu confirmation qu'ils suivent au sein du lycée Jean-Baptiste Clément des filières porteuses de formation que la Marine nationale recherche vivement, permettant d'accéder à des métiers en tension comme en MEI (Maintenance des Equipements Industriels) qui devient MSPC (Maintenance des Systèmes de Production Connectés), en MELEC (Métier de l'Electricité et des Equipements Connectés), en chaudronnerie, en Systèmes Numériques (SN) aussi bien qu'en option SSIHT (sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire) ou RISC (réseaux informatiques et systèmes communicants) ». « La traduction pour la Marine nationale de ces filières de formation, ce sont des opportunités d'emploi en tant que mécanicien (embarqué ou à terre en atelier naval), électrotechnicien, technicien des systèmes numériques, technicien des réseaux et des communications ou encore marin pompier sécurité du navire » explique le premier-maître Florian – chef du bureau Marine du CIRFA de Reims, qui était accompagné pour l'occasion du maître Jean-Michel, électrotechnicien de spécialité dans la Marine, venu témoigner de son parcours et de la vie embarquée auprès de plus de 80 jeunes très attentifs, peut-être futurs marins à leur tour..



LA MARINE - RÉGION GRAND EST

SEMAINE DE L'AMITIÉ FRANCO-ALLEMANDE

Le Saviez-vous ? La Marine nationale propose une filière EFENA : « Elèves Français en formation à l'École navale allemande » !

Ce cursus original permet chaque année à deux jeunes bacheliers (voire aux élèves en première année de classes préparatoire) d'effectuer leur formation militaire et scientifique en Allemagne, au sein de l'École navale allemande de Mürwik, puis au sein des universités de la Bundeswehr à Hambourg ou Munich. Ils deviendront, à l'issue de cette scolarité, officiers de carrière au sein de la Marine nationale.

Les conditions pour postuler :

- Etre de nationalité française
- Etre âgé de 17 ans révolus et de moins de 19 ans au 1er janvier de l'année de recrutement
- Etre titulaire de baccalauréat scientifique ou en cours d'obtention
- Maîtriser les langues allemande et anglaise à l'oral et à l'écrit
- Réunir les conditions d'aptitude physique exigées

Pour plus d'information rendez-vous [ici](#)



LA MARINE NATIONALE EST PRÉSENTE DANS PARCOURSUP !

Vous pouvez désormais rejoindre la Marine nationale après votre baccalauréat en intégrant l'école de Maistrance (sous-officier) dans une des spécialités suivantes :

- Gestionnaire ressources humaines (GESTRH) ;
- Technicien aéronautique AVIONIQUE ;
- Technicien aéronautique PORTEUR ;
- Technicien des systèmes d'information, réseaux et télécommunications (SITEL) ;
- Technicien de maintenance navale électricité ((ELECT).

L'école de Maistrance, c'est une formation militaire et maritime de 4 mois suivie d'une formation de 3 à 10 mois.

Vous retrouverez l'école de Maistrance dans la rubrique « formation en apprentissage » de Parcoursup.

Plus d'informations sur l'école de Maistrance, consultez le site etremarin.fr



MASTER BOIRE, VIVRE, MANGER

SCIENCES PO LILLE

Cette nouvelle formation proposée par Sciences Po Lille aborde les questions sociétales, les enjeux environnementaux et les relations internationales à travers le prisme de l'alimentation.

La presse en parle



Courrier international

«Études. Un master “Boire, manger, vivre” à Sciences Po, pour alimenter le-soft power français»

Le Monde

A Sciences Po Lille, un master pour apprendre à « boire, manger et vivre »



Benoît Lengaigne, maître de conférences en sciences économiques, aime raconter la réaction des étudiants de Sciences Po Lille lorsqu'il leur a présenté le nouveau master «boire, manger, vivre» («BMV») : un «éclat de rire général»... suivi d'un tonnerre d'applaudissements.

Depuis, dans les couloirs de l'établissement, les 15 étudiants sélectionnés, sur les 70 candidatures pour cette première promotion, sont jalouxés par leurs autres camarades de master. «On s'est lancés dans cette majeure sans savoir ce qui allait y avoir dedans, mais c'est passionnant, confie Clémence Ricart, étudiante ambassadrice du master BMV. Je mange, je dors, je bois BMV. C'est un master qui nous réunit par une passion : le monde de la gastronomie et de la food. »

Extrait de l'article du Monde.

Témoignages d'étudiants et d'étudiants en BMV



CLÉMENCE RICART
AMBASSADRICE DE LA MAJEURE

«La majeure Boire, Manger, Vivre (BMV) est une formation qui se situe aux frontières de la culture, de l'environnement et des relations internationales. Elle aborde l'alimentation comme un fait social général et un enjeu global.

La formation croise les approches des sciences sociales (droit, économie, histoire, science politique, sociologie, etc.) et favorise un dialogue avec les sciences du vivant.

La majeure Boire, Manger, Vivre (BMV) prête une attention particulière aux nouvelles manières de produire, de consommer, dépréserver et d'échanger les nourritures, à travers les identités culturelles et les dimensions comparatives qu'apporte la perspective internationale.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, un accompagnement des projets entrepreneuriaux est proposé, en particulier dans le secteur de la Food-Tech.

Cette formation se déroule en apprentissage (alternance) en cinquième année.»

Découvrir le site de la formation [ici](#).



LA LOI ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE CE QUI CHANGE AU 1ER JANVIER 2022



En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros.

Ce gaspillage représente un prélèvement inutile de ressources naturelles, telles que les terres cultivables et l'eau, et des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées. Ces dernières sont évaluées par l'Ademe à 3 % de l'ensemble des émissions nationales.

Ce sont également des déchets qui pourraient être évités qui n'auraient donc pas à être traités et n'engendraient pas les coûts de gestion afférents.

Toutes les étapes de la chaîne alimentaire, production, transformation, distribution et consommation, participent aux pertes et gaspillages alimentaires.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire introduit une série de mesures en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle renforce les dispositions introduites pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Transformer notre système en profondeur : tel est l'objectif de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dont les 130 articles permettent de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage. La loi vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

LOI AGECE, QU'EST-CE QUI CHANGE EN 2022 ?

SORTIR DU PLASTIQUE

Le sur-emballage des fruits et légumes est interdit



Les bars et restaurants ont l'obligation de fournir gratuitement de l'eau potable

Les fontaines à eau sont obligatoires dans les lieux recevant du public



L'État supprime tous les produits en plastique à usage unique de ses commandes publiques

MIEUX INFORMER LES CONSOMMATEURS



Les opérateurs mobiles devront communiquer à leurs consommateurs l'impact carbone de leurs consommations

Un logo de tri unique est mis en place et les modalités précisées



Les informations sur les produits contenant des perturbateurs endocriniens seront mises à disposition du grand public

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET FAVORISER LE RÉEMPLOI

Destruction des invendus non-alimentaires interdite



Service de réparation et de collecte des produits usagés obligatoires pour les entreprises des secteurs du jouet, du sport et du bricolage

Le gaspillage alimentaire doit être réduit de moitié d'ici 2025 pour les supermarchés et la restauration collective et d'ici 2030 pour les restaurants



La loi AGECE prévoit deux autres axes ("lutte contre l'obsolescence programmée" et "mieux produire").

carenews
L'actualité de l'économie et de l'environnement

<https://www.carenews.com/carenews-info/news/loi-agece-les-nouvelles-mesures-pour-2022>

Elle apporte des réponses aux attentes des citoyens en matière d'écologie à travers des mesures de la vie quotidienne, grâce à une écologie du concret préservant les ressources, la santé et le pouvoir d'achat, tout en permettant un développement économique et industriel sur les territoires. La loi contient plus d'une centaine de mesures qui prévoient :

- de **nouvelles obligations** avec la création de nouvelles filières pollueur-payeur pour embarquer de nouvelles familles de produits dans l'économie circulaire (jouets, articles de sport, de bricolage, matériaux de construction, mégots, couches et lingettes, etc.) et l'exigence de transparence sur les impacts sanitaires et environnementaux des produits, sur la gestion des déchets ;

- de **nouvelles interdictions** pour cranter des ambitions écologiques irréversibles notamment sur l'usage de plastiques à usage unique et pour lutter contre le gaspillage des produits invendus, alimentaires ou non ;

- de **nouveaux outils** pour mieux contrôler et sanctionner les délits contre l'environnement (pouvoirs des maires renforcés pour lutter contre les dépôts sauvages, etc.), pour soutenir les entreprises dans leurs démarches d'écoconception (avec des systèmes incitatifs de type bonus-malus par exemple) et accompagner les citoyens dans de nouvelles pratiques de consommation (indice de réparabilité, information sur les perturbateurs endocriniens, simplification du geste de tri, développement de la consigne ou de vrac).



La loi anti-gaspillage a un impact majeur sur l'emploi

Une étude France Stratégie de 2016 évalue à 800 000 le nombre d'emplois en France dans le domaine de l'économie circulaire, dont 230 000 dans le seul secteur de la réparation. L'objectif de la loi est de créer 300 000 emplois supplémentaires, locaux.

La loi anti-gaspillage a un impact majeur sur l'environnement

La transition vers une économie circulaire, en permettant de réduire notre production de déchets, en transformant ces déchets résiduels en ressource, en augmentant la productivité matière de l'économie, en incorporant de la matière recyclée dans les produits, en luttant contre la pollution plastique, en allongeant la durée de vie des produits a des effets significatifs sur la réduction des émissions de CO2 et sur la préservation de la biodiversité.

Par exemple, la production de bouteilles en plastique PET à partir de matière recyclée permet de réduire de 70% les émissions de gaz à effet de serre par rapport

à la production de bouteilles à partir de matière première vierge. Cette économie atteint même 93% pour l'aluminium et 98% pour le textile. Une augmentation de 30 % de la productivité matière de la production d'acier, d'aluminium, de papier, de carton, de verre et de plastique permet une réduction de 3% des émissions de CO2 en France.

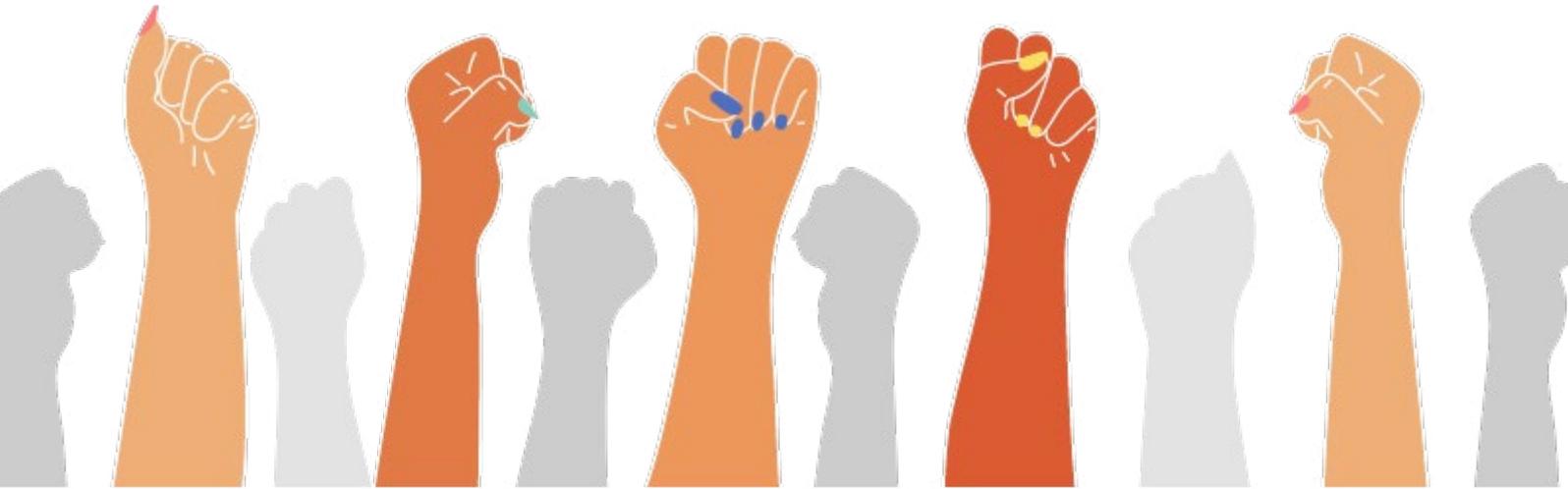
Les objectifs de recyclage de la loi permettront de réduire autant notre impact carbone que la fermeture programmée des quatre centrales à charbon en France.

La loi anti-gaspillage a un impact majeur sur l'économie

Les mesures de la loi se traduiront également par une diminution de la dépendance de la France aux importations de matières premières, y compris les matières premières stratégiques qui sont indispensables au stockage de l'énergie comme à la mobilité du futur. Le recyclage à grande échelle du plastique permet également de se protéger contre les fluctuations du marché international du plastique vierge, fortement corrélé au cours du pétrole brut. Il s'agit d'une véritable politique industrielle, capable de capter sur le territoire national les richesses associées aux opérations de recyclage et de développer une production française de meilleure qualité.

Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines

6 février



Les mutilations génitales féminines (MGF) recouvrent l'ensemble des interventions qui consistent à altérer ou à léser les organes génitaux de la femme pour des raisons non médicales. Elles sont considérées au niveau international comme étant une violation des droits humains des femmes et des filles, notamment de leurs droits à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique, ainsi que de leur droit à la vie lorsque ces pratiques ont des conséquences mortelles.

Les filles qui subissent des mutilations génitales féminines font face à des complications à court terme, telles que des douleurs intenses, des saignements excessifs, des infections et des difficultés à uriner, ainsi qu'à des conséquences à plus long terme pour leur santé sexuelle et reproductive et leur santé mentale.

Bien que principalement concentrée dans 30 pays d'Afrique et du Moyen-Orient, la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) est un problème universel. Elle persiste également dans certains pays d'Asie et d'Amérique latine, ainsi que parmi les populations immigrées vivant en Europe occidentale, en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Plus de 200 millions de femmes et de jeunes filles ont subi des mutilations génitales, et au moins 4 millions de jeunes filles sont exposées à cette pratique chaque année.



S'informer et participer à la lutte contre les mutilations génitales féminines

 [alrteexcision](#)

 <http://www.excisionparlonsen.org>

 [Les mutilations génitales féminines \(MGF\) - questions fréquemment posées](#)

Les 30 pays où les mutilations génitales féminines sont les plus répandues, ont une population très jeune, dont au moins 30 % sont des jeunes filles de moins de 15 ans.

Environ 1 femme ou jeune fille sur 4 - soit 52 millions dans le monde - a subi des mutilations génitales féminines pratiquées par un prestataire de services de santé.



L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a identifié quatre types de MGF :

Type I, aussi appelé clitoridectomie : ablation partielle ou totale du clitoris et/ou du prépuce.

Type II, aussi appelé excision : ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres. La quantité de tissus enlevée varie fortement d'une communauté à l'autre.

Type III, aussi appelé infibulation : rétrécissement de l'orifice vaginal par la création d'une fermeture, réalisée en coupant et en repositionnant les petites lèvres et/ou les grandes lèvres. L'infibulation peut être pratiquée avec ou sans ablation du clitoris.

Type IV: toutes les autres interventions nocives pratiquées sur les organes génitaux féminins à des fins non thérapeutiques, telles que la ponction, le percement, l'incision, la scarification et la cautérisation.

On rencontre d'autres termes liés aux MGF : incision, désinfibulation et réinfibulation.

L'incision fait référence à l'incision du clitoris ou à l'ablation du prépuce clitoridien, mais se rapporte également à des incisions pratiquées dans la paroi vaginale ou à l'incision du périnée ou de la symphyse.

La désinfibulation consiste, chez une femme infibulée, à sectionner la cloison formée par l'accolement des lèvres afin de permettre les rapports sexuels ou l'accouchement.

La réinfibulation consiste à pratiquer une nouvelle suture des grandes lèvres après une désinfibulation.

Les types I et II sont les plus répandus, mais la situation varie selon les pays. Le type III, l'infibulation, représente environ 10 % des cas de MGF et se rencontre surtout en Somalie, au nord du Soudan et à Djibouti.

Peut-on proscrire les MGF bien qu'elles relèvent d'une tradition culturelle ?

Oui. La culture et les traditions fournissent un cadre au bien-être des êtres humains et des arguments culturels ne sauraient être utilisés pour cautionner des violences à l'égard d'hommes ou de femmes. En outre, une culture n'est jamais statique, elle évolue et s'adapte en permanence. Néanmoins, les activités visant à éliminer les MGF doivent être conçues et mises en oeuvre en tenant compte du profil culturel et social des communautés dans lesquelles elles sont pratiquées. Les comportements peuvent évoluer dès lors que les personnes comprennent les dangers de certaines pratiques et qu'elles réalisent qu'il est possible d'abandonner celles qui sont nocives sans renoncer pour autant à des aspects importants de leur culture.

GIRLS JUST
WANNA HAVE
FUNDAMENTAL
HUMAN RIGHTS



Récits à la première personne : « Une partie de moi »
 « Une partie de moi » est un film produit dans le cadre d'une campagne du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et réalisé par Sara Elgamal dans le désert de l'Afar, en Éthiopie. Il met en lumière les récits poignants de trois femmes ayant survécu à des mutilations génitales féminines (MGF) : Zahra, Abida et Khadija. Ce film rend hommage à leur combat pour mettre fin à cette pratique au sein des communautés et donner de l'espoir aux générations futures.

Je parle aux gens de mon état. J'ai toujours eu des problèmes urinaires. Lorsque j'avais mes règles, c'était très douloureux. J'avais constamment la nausée. Je vomissais, et c'étaient des moments très difficiles pour moi. J'ai ensuite accouché, et à ce jour j'ai toujours des douleurs qui en résultent.

Je demandais à ma mère pourquoi elle m'avait fait subir ça. Je l'ai questionnée pour savoir pourquoi elle m'avait tant fait souffrir. Je me suis promis de ne jamais mutiler ma fille.

J'informe les femmes et les filles sur les dangers des MGF. Je leur explique que cela leur fait du mal physiquement et leur enlève leur désir sexuel. Les MGF m'ont empêchée d'avoir du désir, et ce serait la même chose pour ma fille.

J'aimerais dire au monde : Mettons fin aux MGF, elles m'ont fait du mal et ont dévasté ma vie. Si l'on n'agit pas, on devra être témoins de la souffrance qu'elles provoquent. , Abida.

En mars 2021, l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme, nous consacrons un portrait à Waris Dirie, une femme parmi les femmes extraordinaires que nous avons choisi de mettre à l'honneur.

Aujourd'hui, et depuis 10 ans, la journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines décrétée par les Nations Unies est de nouveau l'occasion de mettre en lumière le combat mené par Waris Dirie pour mettre fin à ces pratiques ancestrales.

Militante et Ambassadrice spéciale des Nations Unies pour la lutte contre les mutilations génitales féminines, elle est la fondatrice de sa propre organisation, «la Desert Flower Foundation».

Victime de mutilations génitales pendant son enfance en Somalie, elle fuit son pays alors qu'elle est promise à un mariage forcé. Son livre, adapté au cinéma, «Fleur du désert» permet d'appréhender ce phénomène largement issu du continent africain, qui dépasse les frontières et prend également racine dans nos sociétés en raison de la perpétuations de certaines traditions.



CHINE JOURNAL DE MON CONFINEMENT À XI'AN

BURKINA FASO — UN COUP D'ÉTAT PRÉVISIBLE BRÉSIL — CES CITOYENS QUI N'EXISTENT PAS

Courrier international

N° 1030 du 27 janvier au 3 février 2022
courrierinternational.com
France : 4,50 €

DANS LA TÊTE DE VLADIMIR POUTINE

De l'Ukraine au Kazakhstan, le président russe cherche à maintenir la sphère d'influence de Moscou sur les pays de l'ex-URSS. À quel prix ?

M 03183 - 1030 - F : 4,50 €

Courrier international consacre sa une et un dossier à une actualité majeure de ces dernières semaines : la montée des tensions entre la Russie et l'Ukraine.

La situation, très évolutive, ne cesse de connaître des rebondissements : après des négociations russo-américaines excluant l'Union européenne, une rencontre entre des conseillers représentant la France, l'Allemagne, la Russie et l'Ukraine semble avoir apaisé, relativement, la menace d'une invasion russe en Ukraine.

Cette crise aux frontières européennes agite les européens alors que la Présidence française de l'Union européenne démarre sur le slogan «Relance, puissance appartenance». Cette Europe unie et forte se trouve ébranlée par le géant russe. Une guerre d'influence à laquelle se mêlent divers enjeux, notamment énergétique et militaire. Énergétique parce que la Russie fournit une grande partie du gaz en Europe, militaire parce qu'elle somme l'OTAN de se retirer de plusieurs de ses positions à l'est.

Lire le quotidien [ici](#).

Afghanistan : les Talibans tentent d'effacer les femmes de la vie publique, dénoncent des experts de l'ONU

Plus de cinq mois après leur prise du pouvoir, les Talibans continuent de s'activer pour effacer les Afghanes de l'espace public, ont alerté lundi une trentaine d'experts indépendants de l'ONU*, relevant que les femmes sont les cibles prioritaires de cette doctrine du nouveau régime de Kaboul.

«Aujourd'hui, nous assistons à une tentative d'effacer progressivement les femmes et les filles de la vie publique en Afghanistan, y compris dans les institutions et les mécanismes qui avaient été mis en place pour aider et protéger les femmes et les filles les plus exposées», ont déclaré les experts indépendants onusiens, en référence à la fermeture du ministère de la Condition féminine et à l'occupation physique des locaux de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan.

Depuis leur arrivée au pouvoir, les nouveaux dirigeants afghans «institutionnalisent» la discrimination et la violence sexiste à grande échelle et de manière systématique contre les femmes et les filles.

«Nous sommes préoccupés par les efforts continus et systématiques visant à exclure les femmes des sphères sociales, économiques et politiques dans tout le pays», a affirmé dans un communiqué ces experts, dont des membres du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes, la Présidente du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et Reem Alsalem, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes.

Des politiques affectant la capacité des femmes à travailler, les enfonçant davantage dans la pauvreté

Plus largement, ces politiques d'exclusion et de discrimination sont appliquées par le biais d'une série de mesures telles que l'interdiction pour les femmes de reprendre leur travail et l'obligation pour un parent masculin de les accompagner dans les espaces publics. Les experts onusiens rappellent également l'interdiction pour les femmes d'utiliser seules les transports publics, ainsi que l'imposition d'un code vestimentaire strict aux femmes et aux filles.



«En plus de limiter fortement leur liberté de mouvement, d'expression et d'association, ainsi que leur participation aux affaires publiques et politiques, ces politiques ont également affecté la capacité des femmes à travailler et à gagner leur vie, les enfonçant davantage dans la pauvreté», ont indiqué les experts, ajoutant que «ces politiques, prises dans leur ensemble, constituent une punition collective des femmes et des filles, fondée sur des préjugés sexistes et des pratiques néfastes».

Pour ces experts, il est gravement préoccupant de constater que le droit fondamental des femmes et des filles à l'enseignement secondaire et supérieur continue d'être bafoué, «sous prétexte que les femmes et les hommes doivent être séparés et que les étudiantes doivent respecter un code vestimentaire spécifique». Ainsi, la grande majorité des écoles secondaires de filles restent fermées et la majorité des filles qui devraient fréquenter les classes 7 à 12 se voient refuser l'accès à l'école, uniquement en raison de leur sexe.

Lire l'article complet [ici](#).





L'Assemblée générale des Nations Unies adopte une résolution contre la négation de l'Holocauste

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 20 janvier par consensus une résolution non contraignante proposée par Israël appelant tous les Etats à lutter contre la négation de l'Holocauste et l'antisémitisme, notamment sur les réseaux sociaux.

La résolution, qui a été co-parrainée par 114 pays, «rejette et condamne sans réserve toute négation de l'historicité de l'Holocauste, totale ou partielle». L'Holocauste, ou Shoah, a vu l'extermination de près de 6 millions de Juifs par les nazis pendant la Seconde guerre mondiale.

Le texte note que le négationnisme

fait référence au discours et à la propagande qui nient la réalité historique et l'ampleur de l'Holocauste. Il note avec inquiétude «la prévalence croissante du négationnisme ou de la déformation de l'Holocauste dans le cadre de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication». Dans ce contexte, la résolution «engage vivement tous les États Membres à rejeter sans réserve toute négation ou déformation de l'Holocauste en tant qu'événement historique» et «félicite les Etats membres qui se sont activement engagés à préserver les sites qui ont servi de camps de la mort, de camps de concentration, de camps de travail forcé, de lieux d'exécution et de

prisons aux nazis pendant l'Holocauste».

La résolution prie aussi les Etats membres «d'élaborer des programmes éducatifs qui graveront dans l'esprit des générations futures les enseignements de l'Holocauste afin d'aider à prévenir les actes de génocide», et leur demande, ainsi qu'aux entreprises de réseaux sociaux, «de prendre des mesures actives pour lutter contre l'antisémitisme et le négationnisme ou la déformation de l'Holocauste au moyen des technologies de l'information et de la communication et de faciliter le signalement de pareils contenus ».

La Papouasie-Nouvelle-Guinée abolit la peine de mort

La PNG et Tonga étaient jusqu'aujourd'hui les deux seuls pays non-abolitionnistes du Pacifique. La PNG est un pays du Commonwealth avec un système de gouvernement «à la Westminster» monocaméral. La loi désormais votée, le chef de l'Etat, en la personne du Gouverneur général représentant la Reine, ne pourra donc que la promulguer.

Le parlement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a voté le 20 janvier 2021 l'abolition de la peine de mort. Le Ministre de la Justice Bryan Kramer, avec le soutien du Premier ministre James Marape, a fait passer sans difficulté un amendement du Code pénal de 1984 abolissant la peine de mort. L'abolition a été votée à l'unanimité des 57 députés présents en session (le Parlement compte 111 membres). Le vote est intervenu presque discrètement parmi d'autres portant sur des sujets techniques ou économiques.

La PNG respectait un moratoire de fait, la dernière exécution capitale datant de 1954. La peine de mort avait été abolie en 1974, un an avant l'indépendance, puis réinstaurée en 1991 pour les crimes particulièrement violents. Mais aucune exécution n'est intervenue depuis 1954. Il y a aujourd'hui 16 condamnés à mort qui devraient voir leur peine commuée à la prison à perpétuité.

Le facteur religieux, très présent en PNG, aura pesé dans la décision. Le Conseil des Eglises exerçait depuis longtemps une forte pression sur les autorités, tentant de rallier à elles l'opinion publique pourtant légèrement favorable à l'abolition (estimation de 50% en faveur, 40% contre et 10% sans opinion ou hésitant).

Dans son intervention au Parlement, le Ministre de la Justice a estimé que le maintien de la peine de mort posait des questions morales et ne correspondait pas aux valeurs chrétiennes prônées dans le pays. De leur côté, l'Union européenne, l'Australie et la Nouvelle Zélande se faisaient régulièrement et inlassablement les avocats de l'abolition, se heurtant souvent à la complaisance ou au refus de leurs interlocuteurs. La PNG s'était d'ailleurs abstenue en 2018 et avait voté contre en 2020 les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies appelant à un moratoire sur la peine de mort.

Ce vote est une surprise, sur son moment et sur son apparente facilité. Dans ce pays qui évite les sujets clivants et recherche le plus souvent le consensus, le Premier ministre estimait qu'il y avait un risque à aborder la question de l'abolition. La plupart des observateurs ne voyaient pas la peine capitale être abolie avant plusieurs années.

«La France salue l'adoption de la loi abolissant la peine de mort en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Un nouveau pays rejoint le camp abolitionniste. Le combat pour une abolition universelle, dans lequel la France est en première ligne, continue.» (voir la déclaration [ici](#))



L'Assemblée nationale reconnaît et condamne le génocide et les crimes contre l'humanité que subissent les Ouïghours.

Le 20 janvier 2022, à quelques jours de l'ouverture des JO d'hiver de Pékin, la résolution n° 758, a été adoptée par l'Assemblée nationale.

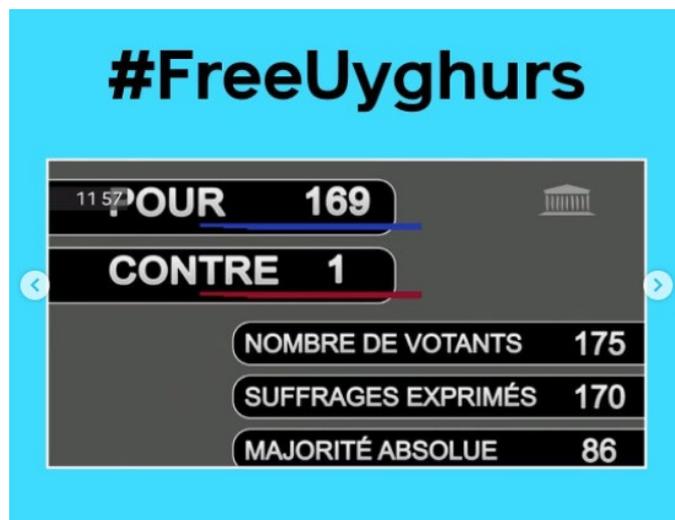
Cette résolution reconnaît le caractère génocidaire des violences politiques systématiques ainsi que les crimes contre l'humanité actuellement perpétrés par la République populaire de Chine à l'égard des Ouïghours, population turcique et majoritairement musulmane.

Plusieurs États ont officialisé leur reconnaissance du génocide des Ouïghours par la République populaire de Chine. Le gouvernement des États-Unis, les parlements britanniques, néerlandais, et canadiens, ont ainsi condamné des « crimes contre l'humanité » ainsi qu'un « génocide ». Des procédures similaires sont en cours dans d'autres États (Belgique, Allemagne, Lituanie et Nouvelle-Zélande).

Cette résolution enjoint le Gouvernement à adopter la même position. Elle alerte également les citoyens sur la situation des Ouïghours en République populaire de Chine qui organise cette année les JO d'hiver.

« Selon le quotidien de Hong Kong South China Morning Post, Pékin aurait fait savoir à Michelle Bachelet, haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, qu'une visite au Xinjiang, où la condition des Ouïghours est dénoncée, pourrait être autorisée. Mais seulement après la fin des Jeux olympiques d'hiver. »

Lire l'article [ici](#).



Mercredi 26 janvier 2022, la commission des affaires étrangères a organisé une réunion sur la situation des populations ouïghoures au Xinjiang, avec la participation de Mme Cloé Drieu, chercheuse au Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), M. Geoffrey Nice, avocat au barreau de Londres, juge au « Tribunal Ouïghour » de Londres, Mme Kalbinur Sidiq, réfugiée ouïghoure, et M. Adrian Zenz, anthropologue, spécialiste de la Chine et des civilisations ouïghoure et tibétaine.

Voir la vidéo [ici](#).





Mai 2020



Janvier 2021



Février 2021



Mars 2021



Avril 2021



Mai 2021



Juin 2021



Septembre 2021



Octobre 2021



Novembre 2021



Décembre 2021



Janvier 2022

CLIQUEZ ICI POUR RECEVOIR D.E.M.A.I.I.N CHAQUE MOIS
WWW.EDITIONS-EPICURE.FR